



QUÉBEC
MRC DES CHENAUX

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Stanislas tenue le sixième jour du mois de juin de l'an deux mil vingt-deux (6 juin 2022), à 19 h 30 à la salle municipale située au 33, rue du Pont, Saint-Stanislas, sous la présidence de monsieur Luc Pellerin, maire, et à laquelle assistaient : mesdames Élisabeth Tessier, Lorraine Boisvert, Chloé Germain-Thérien et messieurs Gérald Cossette, Alain Déry et Dominique Cossette, tous membres du conseil et formant le quorum.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE – DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la greffière/trésorière dépose le rapport relatif à l'obligation de formation des élus municipaux comme suit :

Le comportement éthique

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Date de formation

Luc Pellerin, maire	01 avril 2022
Gérald Cossette, conseiller siège no 1	01 avril 2022
Élisabeth Tessier, conseillère siège no 2	22 avril 2022
Alain Déry, conseiller siège no 3	04 février 2022
Lorraine Boisvert, conseillère siège no 4	01 avril 2022
Chloé Germain-Thérien, conseillère siège no 5	22 avril 2022
Dominique Cossette, conseiller siège no 6	01 avril 2022

/MARIE-CLAUDE JEAN/
Secrétaire-trésorière

/LUC PELLERIN/
Maire

COPIE CONFORME extrait du livre des Délibérations des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas.

DONNÉ à Saint-Stanislas, 8 juin 2022

Marie-Claude Jean
Directrice générale et secrétaire-trésorière